Royaume du Maroc

Troisième Session de la Plate Forme Mondiale pour la réduction des risques de catastrophe

Genève, du 08 mai au 13 mai 2011

Monsieur le Président, honorable assistance

De prime abord, je voudrais vous présenter, à vous même, aux membres du Bureau et au Secrétariat de la Stratégie Internationale de Prévention des Catastrophes, mes plus vives félicitations pour les efforts inlassables que vous n'avez cessé de déployer, depuis le démarrage de ce processus préparatoire, afin d'encourager un dialogue constructeur, et une concertation franche entre les nations autour de ce thème si crucial.

Je tiens à présenter les condoléances des autorités de mon pays au gouvernement et au peuple du Japon suite au séisme et au tsunami qui ont douloureusement frappé ce pays, ainsi qu'à tous les pays ayant subi les aléas de la nature ces dernières années.

Monsieur le Président,

La série de catastrophes naturelles auxquelles le Royaume du Maroc s'est trouvé confronté ces dernières années, notamment, les séismes, les inondations, les crues torrentielles, les invasions acridiennes, les sécheresses récurrentes, en plus de certains accidents technologiques aux conséquences désastreuses, ont permis l'émergence d'une prise de conscience nationale de l'importance de la prévention.

Cette prise de conscience s'est traduite par la mise en place d'un comité national composé de tous les départements et les intervenants nationaux concernés par la gestion des risques. Il est chargé d'assurer la coordination de la préparation, le suivi et la mise en œuvre d'une approche globale pour application au niveau national du plan d'action de Kobe- Hyōgo en collaboration avec la suisse et la Banque Mondiale. Une telle approche, actuellement en cours de réalisation, permettra au Royaume du Maroc de mieux apprécier les risques de catastrophes et leur impact sur les populations ainsi que sur les infrastructures et sur le budget de l'Etat. De même des discussions ont été entamées pour la mise en place d'une plate forme multisectorielle pour la gouvernance des risques.

Monsieur le Président,

Dans ce cadre, le Royaume du Maroc a entrepris plusieurs actions en matière de prévention et de gestion des risques de catastrophes, en collaboration avec l'ISDR-région Arabe, PNUD, l'Union Européenne, qui peuvent être résumées comme suit:.

- le dialogue national sur l'amélioration du cadre lié à la prévention des catastrophes naturelles et technologiques ;

- la mise en place de commissions provinciales et préfectorales chargées de l'élaboration de plans de prévention et de gestion des risques au niveau local ;

- l'introduction de la gestion des risques dans les plans de développement communaux ;

- la réalisation d'un plan national de lutte contre les inondations qui concerne 390 sites menacés ;

- l'établissement de deux plans nationaux de lutte contre l'invasion des criquets pèlerins et de prévention contre la grippe aviaire

- l'élaboration des fascicules de sensibilisation et d'information sur les risques à savoir « nadir et les inondations », « nadir et les tremblements de terre » et « l'eau et les risques » qui est en cours d'édition.

- la mise en place en décembre 1995 du Centre Euro-méditerranéen d'Evaluation et de Prévention du Risque Sismique dénommé « CEPRIS » dans le cadre de l'Accord européen sur les risques majeurs.

- La formation de la deuxième promotion des inspecteurs de l'environnement. et

- l'élaboration des projets de lois d'assurance contre les risques catastrophiques dans la perspective de créer un outil actuariel permettant la tarification de la surprime obligatoire contre les risques naturels, et un projet de loi pour la mise en place d'une assurance destinée à protéger les agriculteurs contre les aléas conduisant à la perte de leur récolte.

Monsieur le Président,

Le Maroc est résolument engagé à participer à l'effort international d'allégement des conséquences désastreuses des catastrophes. A cet égard, il a, souvent répondu aux appels de la communauté internationale en apportant sa contribution à la quasi-totalité des actions entreprises en faveur des pays dévastés par les catastrophes naturelles.

En tant que membre de la famille africaine, le Maroc n'épargne aucun effort à apporter une solidarité réelle et effective en faveur des Etats africains et à partager avec eux son expertise et son savoir-faire dans la gestion des risques liés aux catastrophes et dans la fourniture des aides et secours dans les situations difficiles pour atténuer les souffrances des populations affligées par les catastrophes.

Il sied de signaler, à cet égard, qu' en vue de renforcer les capacités opérationnelles de son contingent de secours, le Maroc a présenté une demande au Secrétariat du Groupe Consultatif International de Recherche et de Sauvegarde (INSARAG) pour l'obtention de la classification Externe INSARAG (IEC) de l'Unité Mobile Nationale d'Intervention, relevant de la Protection Civile du Royaume du Maroc, comme Equipe internationale de secours. A ce titre, elle participera à tous les exercices internationaux qui se dérouleront durant l'année 2011. Cette équipe sera mise à la disposition, non seulement, de la population locale mais aussi au service des pays touchés par les catastrophes naturelles.

Monsieur le Président,

En dépit des efforts déployés, plusieurs défaillances ont été relevées lors des catastrophes que le Maroc a connues, qui sont intrinsèquement liées à la vulnérabilité du tissu socio-économique et des infrastructures de base, et aux insuffisances en matière d'équipements et de moyens d'intervention.

C'est pourquoi, il nous paraît opportun et utile que la communauté internationale accorde la priorité à des actions concrètes dans le domaine de la gestion des risques à travers notamment :

- Le renforcement de la coopération régionale et internationale par la création d'un fond régional contre les catastrophes naturelles;

- La mise en place d'un système d'alerte précoce au niveau de la méditerranée et le transfert du savoir faire en la matière ;

- Le renforcement des capacités humaines, techniques, et juridiques dans les domaines liés à la gestion des risques notamment en matière de formation pluridisciplinaire sur la prévention des risques et d'organisation d'exercices de simulation des interventions ;

- La formation et l'éducation en matière de prévention, de sauvetage des vies humaines.

Monsieur le Président,

Je ne saurais conclure sans vous réaffirmer la ferme détermination de mon pays à contribuer activement afin de faire de ces assises un véritable espace de dialogue constructif et de consultations fructueuses, à même de déboucher sur des conclusions tangibles.

Je vous remercie pour votre attention